

Jean-Baptiste André Godin à Charles Ernest Langlois, 3 [juillet 1849]

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

2 Fichier(s)

Les relations du document

Collection Correspondant.e.s

[Degon](#) est cité(e) dans cette lettre

[Langlois, Charles Ernest \(1812-1881\)](#) est destinataire de cette lettre

[Afficher la visualisation des relations de la notice.](#)

Informations sur le document source

CoteFG 15 (2)

Collation2 p. (352, 353)

Nature du documentCopie manuscrite

Lieu de conservationBibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à Charles Ernest Langlois, 3 [juillet 1849], Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 12/01/2026 sur la plate-forme EMAN :

<https://eman-archives.org/FamiliLettres/items/show/27008>

Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

Présentation

Auteur·e [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction [3 juillet 1849](#)

Lieu de rédaction Guise (Aisne)

Destinataire

[Langlois, Charles Ernest \(1812-1881\)](#)

Lieu de destination Laon (Aisne)

Description

Résumé Sur l'affaire de contrefaçon Degon. Godin annonce à Langlois que les juges de Vervins ont accordé un sauf-conduit à Degon, qui a pu enlever ses modèles et une partie de son mobilier, que Degon irait s'établir à La Haye et qu'il n'a laissé d'autre actif que ce que Godin a fait saisir. Godin demande à Langlois s'il faut dénoncer les fraudes de Degon. Il signale que la vente du mobilier de Degon aura lieu dimanche et que la vérification des créances aura lieu le 15 juillet prochain.

Mots-clés

[Consultation juridique](#), [Contrefaçon](#), [Finances d'entreprise](#), [Fonderies et manufactures "Godin"](#), [Procédure \(droit\)](#)

Personnes citées [Degon \[monsieur\]](#)

Lieux cités

- [La Haye \(Pays-Bas\)](#)
- [Vervins \(Aisne\)](#)

Informations biographiques sur les correspondant·es et les personnes citées

Nom Degon

Genre Homme

Pays d'origine Inconnu

Activité Inconnue

Biographie Réside à Esquéhéries (Aisne) en 1857. Il a peut-être un lien de parenté avec Marie Josèphe Florentine Degon (1794-1867), native d'Esquéhéries et épouse du père de Jean-Baptiste André Godin.

Nom Langlois, Charles Ernest (1812-1881)

Genre Homme

Pays d'origine France

Activité Droit/Justice

Biographie Avocat français né vers 1813 à Paris et décédé en 1881 à Laon (Aisne).

Avocat à Laon au milieu du XIXe siècle et bâtonnier de l'ordre des avocats de Laon.

Notice créée par [Équipe du projet FamiliLettres](#) Notice créée le 29/06/2022

Dernière modification le 19/09/2025

1849

352

aubanton
juin 30

M. Mellot-choyer

si je me rappelle bien vous m'avez proposé de vous reprendre des meubles dont les dimensions vous rendent la vente impossible étant sur le point d'en défaire je vous prie de me faire connaître la largeur et la hauteur que possèdent les vôtres afin le plus au moins vous me les indiquez vendus à Guise

Paris
3 juillet

aux Membres du conseil du Directeur
de l'industrie

Fères en unité

je vous renvoie sous ce jeté 100 francs en réponse à votre circulaire du 21 juin j'inspire que 300 Châlonnais en feront exactement si ce chiffre n'est pas atteint je dois aller prochainement à Paris et je m'en entretiendrai avec vous je ferai à mon mandat le 3^e moribant de mes souhaits jusqu'à ce que je puisse à la prompte échéance compléter sur mon établissement à ma disposition

B.R. je vous adresse en même temps quelques notes sur le chauffage dans l'Industrie suivez ce faire la lecture afin de montrer cette partie et de m'aider à y donner suite si vous le jugez nécessaire.

Leor
3

Monsieur Langlois X

les fêtes d'hiver ont dévoué à Dijon un sacs conduct de manière qu'il a pu sauver entier presque tous ses modèles et partie de son mobilier il a fait venir le bruit que tout était passé à l'étranger et il paraît qu'il va se débattre en Hollande et la Haye il ne laisse aucun actif autre que ce que

je fait saisir et les vicaires non privilégiés
ne feront rien

je me suis arrêté devant la denonciation
de ces fraude dans la crainte de le rendre
justiciable des ecclésies sans résultat utile
pour moi quel est votre avis sur ce point

je m'occupe pas d'autre chose que
la justice forme les yeux ou point de ne
pas trouver fraude autre chose que tout
desirable

demander avec lice la vente de son
mobilité

x. La vérification des vicanes ^{de la faculté Dijon} doit arriver
dans 15 jours je vous prie de me dire
si il est des frais ^{d'appel} à la charge de ~~Dijon~~ qui
me doivent pas être remis au payement de ces

v.

Verriès

Monsieur

audin

3 juillet vous savez que est le 15 et que l'an
la vérification des vicanes Dijon vous ne
menez rien dit enore de la faire des experts
je dois presenter un memoire des frais de
procès dès vous dans la possibilité de l'échir
si vous le pourrez veuillez me faire esser de me
mettre en mesure de pouvoir le faire

apre.

Ferrière

Monsieur

Garnet

3 juillet je ferai tout sorte de me rendre à
personne le jour que vous m'indiquerez
pour les débats écrits seulement que l'appel
de la cause ait lieu ~~le 15~~ seront est
le jour de la vérification des vicanes de la
faillite du contrepartie

je vous adresserai les plus renseignes aussi et
de ten responder